

Procès-verbal de l'assemblée de la commune
municipale du 26 juin 2023

Il est 20 h 05 lorsque le président, M. Denis Guerdat, ouvre l'assemblée qui a été convoquée par le Journal officiel n° 27 du 15 juin 2023 ainsi que par l'usage local.

Sont désignés scrutateurs : MM Patrick Girardin et Jean-Pierre Queloz

M. Guerdat donne connaissance de l'ordre du jour qui est le suivant :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Prendre connaissance et accepter les comptes 2022.
3. Divers et imprévus.

Les citoyens acceptent l'ordre du jour tel que présenté et le droit de vote n'est pas contesté pour les 13 citoyens présents.

1. Procès-verbal de la dernière assemblée

La secrétaire, Mme Emilie Brahier, donne lecture du procès-verbal de la dernière assemblée du 13 février 2023. Le PV est accepté à l'unanimité.

2. Prendre connaissance et accepter les comptes 2022

La caissière, présente le détail des comptes qui bouclent avec un bénéfice de Fr. 8'733.13. Les Fr. 837'310.16 de revenus absorbent les Fr. 828'577.03 de charges. La parole n'est pas utilisée.

La fiduciaire BDO, dans son rapport du 26 juin 2023, recommande d'approuver les comptes annuels

Le président procède au vote. C'est à l'unanimité que les comptes 2022 sont acceptés.

6. Divers et imprévu.

Un citoyen, se questionne sur la poursuite des travaux de la zone 30 ; sont-ils réellement nécessaires ? Alain Léchenne, l'informe que les travaux sont obligatoires et seront entrepris prochainement.

Une citoyenne demande où en est le permis de l'éco point. Il lui est répondu que les démarches sont en cours mais que le permis n'a toujours pas été délivré. En effet, des modifications ont dû être apporté pour répondre à des normes des SIN.

La parole n'est plus utilisée et il est 20 h 30 lorsque le président remercie et lève l'assemblée.

Au nom de l'assemblée de la commune municipale

Le président
Denis Guerdat

La secrétaire
Emilie Brahier